

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY, Mme Cindy TISSIER, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric GRANDPIERRE

ORDRE DU JOUR

- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21/12/2023 est approuvé à l'unanimité.
- Délibération 2024 01 D : : ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2024

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les factures d'investissement il est proposé l'ouverture du crédit suivant sur le budget de la commune :

6940.69€ au compte 2135 pour pouvoir mettre en paiement la facture FA00000245 de l'entreprise SAS Monier Morel L'art du pinceau concernant les travaux de rénovation de l'appartement 250 B rue Antoine Lugnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'ouverture des crédits
- D'inscrire ce crédit au budget primitif de 2024
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre
- Délibération 2024 02 D: Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le maintien de ce rythme scolaire pour les 3 années à venir réparti comme suit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 35 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15
 - Délibération 2024 03 D : Projet de classement du site des Hautes Chaumes du Forez

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 voix pour 3 voix contre 3 abstentions mais la voix de Mme le Maire qui a voté pour étant prépondérante :

-de donner un avis favorable au projet de classement du site des Hautes Chaumes du Forez



 Délibération 2024 04 D: Budget Chaufferie – Prix du kilo Watt et de l'abonnement pour 2024

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer

-le prix du Kilo Watt consommé (R1) à compter du 1er janvier 2024 à 90.44€

-le coût de l'abonnement (R2) reste inchangé à 23.00€

 Délibération 2024 05 D : convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire

Le Conseil, après en avoir délibéré à 7 voix pour et deux abstentions :

- Décide de renouveler l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire
- Autorise le Maire à signer la convention en résultant.
 - Délibération 2024 06 D: Loi APER : Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

• Délibération 2024 07 D : reprise concession

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 1 voix pour 1 abstention 7 refus :

Refuse la renonciation de 3m2 sur la concession.

• Délibération 2024 08 D : Bail et loyer 250 B Rue Antoine Lugnier

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Rajoute la pièce de la cure au bail du 250 B rue Antoine Lugnier
- Enlève la cave du bail du 250 B rue Antoine Lugnier
- Fixe le loyer à 380€ par mois
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.
 - Délibération 2024 09 D : Validation du projet rénovation des escaliers Abiati –
 Choix de l'entreprise demande de subvention



Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Choisi l'entreprise SASU Grandpierre et autorise Mme le Maire à signer le devis
- Autorise Mme le Maire à demander une subvention de 30% du montant HT au département au titre de l'enveloppe de solidarité
- Autorise Mme le Maire à solliciter un fond de concours de 50% du montant HT au titre de l'enveloppe n°2
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- Délibération 2024 10 D : insonorisation salle des associations et demande de subvention

La délibération n'a pas été prise sur ce sujet. Les dépenses d'investissement déjà prévues pour 2024 ne permettront pas la réalisation des travaux

Ouestions diverses

- Mme le Maire présente un résumé de la réalisation 2023 sur le budget commune
- Les commissions présentent leurs besoins en vue de la préparation du budget 2024 :

Commission voirie: travaux chemins (fonctionnement): 2000€

Commission personnel : périscolaire (fonctionnement) 50€

Commission école : en cours

Commission location: travaux à faire budget nécessaire voir visite avec commission travaux

Et en cours achat à prévoir pour la salle des fêtes (cendrier, ...)

- Un point est fait sur le dossier chemin
- Un point est fait sur le projet préau
- Un point est fait sur la voirie (étude vers l'abribus et titre de fonctionnement 2023)
- Un point est fait sur le local de l'école
- Le conseil est informé que la déchèterie mobile se tiendra le 21/03/2024. Mr
 Bessey et Mr Vray se propose pour déposer le frigo, un bureau, le tapis de la salle des associations...
- Mme le Maire donne à lire la réponse du Pôle technique
- Mme le Maire informe le conseil que les travaux de peinture au 250 B ont eu lieu début janvier
- Mme le Maire informe qu'au vu des prochaines élections européennes de juin des panneaux d'affichage seront peut-être à faire



- Mme ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que le 9 février une réunion RPI a eu lieu pour signer la convention 2023 -2024 et que le futur conseil d'école se tiendra le 7 mars; L'effectif pour l'école devrait être stable sur 3 ou 4 ans.
- Mme ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que les entretiens annuels se sont déroulés en début d'année, que tout se passe bien, que les visites médicales des agents ont été faites et qu'une création de poste est en cours.
- Monsieur BESSEY propose à la place de la table de ping-pong de mettre une table de pique-nique. Un devis sera demandé et transmis à la mairie.
- Monsieur GRIOT demande que s'occupe des espaces verts cette année, Mme le Maire lui répond qu'il n'y a pas eu de changement.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée pour le 19 mars 2024.

Approuvé le 19/03/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Frédéric GRANDPIERRE

grandjierre

